



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.2/205
23 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixantième session
Genève, 15-17 novembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOIXANTIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 15 novembre 2006, à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | ECE/TRANS/SC.2/205 |
| 2. | Facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire international | |
| | a) Préparatifs de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire | ECE/TRANS/SC.2/2006/1
ECE/TRANS/WP.30/2006/13
ECE/TRANS/WP.30/2006/14 |

* Les participants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/Welcome.html>) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0039), soit par courrier électronique (bernadette.healy@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter dans les nouveaux locaux du bureau des cartes d'identité installé au portail de Pregny afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72413).

- b) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire international
3. Couloirs de transport Europe-Asie
- a) Renseignements sur l'état d'avancement du projet UNDA relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie
 - b) Circulation de trains de démonstration sur les liaisons de transport Europe-Asie ECE/TRANS/SC.2/2006/2
ECE/TRANS/SC.2/2006/3
4. Sécurité et sûreté dans les transports ferroviaires
5. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)
- a) Situation concernant l'application de l'AGC
 - b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC ECE/TRANS/SC.2/2006/4
ECE/TRANS/SC.2/2006/5
6. Projet de programme de travail pour la période 2007-2011 ECE/TRANS/SC.2/2006/6
7. Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail
- a) Commission économique pour l'Europe E/2006/37-E/ECE/1444
 - b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité ECE/TRANS/166
8. Informations sur les faits nouveaux intervenus dans divers domaines des transports par chemin de fer ECE/TRANS/SC.2/2006/7
et Add. 1 à 5
- a) Questions environnementales liées à l'exploitation des chemins de fer
 - b) Sécurité dans les transports ferroviaires
 - c) Introduction de nouvelles techniques de transport et application des techniques modernes d'exploitation ferroviaire, notamment en ce qui concerne l'interface entre les transports ferroviaires et les autres modes de transport

9. Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation ECE/TRANS/SC.2/2006/8
10. Interopérabilité et harmonisation des conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire ECE/TRANS/SC.2/2006/9
ECE/TRANS/SC.2/2006/10
11. Productivité dans les transports ferroviaires ECE/TRANS/SC.2/2006/11
12. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) ECE/TRANS/SC.2/2006/12
13. Questions diverses
14. Adoption du rapport

Annexe: Formulaire d'inscription

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe de travail est prié d'adopter son ordre du jour.

Point 2: Facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire international

- a) Préparatifs de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire
2. À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail des transports ferroviaires a demandé au secrétariat de la CEE d'obtenir de tous les États membres des observations sur le projet final i) d'une nouvelle annexe 9 à la Convention de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières («Convention harmonisation») et ii) d'une nouvelle convention internationale visant à faciliter le franchissement des frontières en trafic international ferroviaire voyageurs, ainsi que des détails concernant leur adhésion éventuelle à ces deux conventions lors d'une conférence internationale (ECE/TRANS/204, par. 16).
3. Dans le même temps, le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) a aussi été prié par le Comité des transports intérieurs de faire connaître ses propres observations sur les deux projets de convention.
4. Le Groupe de travail souhaitera peut-être **prendre note** du document ECE/TRANS/SC.2/2006/1, qui résume les observations formulées par les gouvernements membres et les organisations internationales, ainsi que **se pencher et formuler de nouvelles observations sur** les deux projets. Le projet de nouvelle annexe de la Convention d'harmonisation est reproduit dans le document ECE/TRANS/WP.30/2006/13 tandis que le projet de nouvelle convention pour faciliter le trafic voyageurs international est reproduit dans le document ECE/TRANS/WP.30/2006/14.

b) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire international

5. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session (ECE/TRANS/SC.2/204, par. 17), le secrétariat l'**informera** de la possibilité de recueillir des renseignements sur les temps d'arrêt aux frontières, en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC).

6. Le Groupe de travail est prié d'**examiner** les résultats de cette enquête et de **se demander** s'il convient de poursuivre le recueil de renseignements sur les temps d'arrêt aux frontières compte tenu des autres solutions possibles.

Point 3: Couloirs de transport Europe-Asie

a) Renseignements sur l'état d'avancement du projet UNDA relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie

7. Le Groupe de travail **sera informé** des nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce projet commun CEE/CESAP sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie.

8. Les membres du Groupe de travail sont en outre priés d'**échanger des renseignements** sur les activités qu'ils déploient en faveur du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

b) Circulation de trains de démonstration sur les liaisons de transport Europe-Asie

9. À propos de la question relative à la circulation de trains de démonstration sur les liaisons de transport Europe-Asie, le Groupe de travail, à sa cinquante-neuvième session (ECE/TRANS/SC.2/204, par. 13) a chargé le secrétariat d'établir une note d'information contenant les principales conclusions relatives à l'expérience acquise dans le cadre de l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs. Cette note d'information sera reproduite dans le document ECE/TRANS/SC.2/2006/2. En outre, le Groupe de travail sera saisi, aux fins d'information, d'une note de même nature émanant de plusieurs gouvernements membres (ECE/TRANS/WP.5/2006/3).

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** la façon dont il pourrait encore aider les gouvernements membres qui souhaitent organiser des parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs et tirer parti de cette activité considérée comme un bon moyen de prouver les avantages du rail sur certains trajets.

Point 4: Sécurité et sûreté dans les transports ferroviaires

11. À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail a décidé de revenir à la question de la sécurité et de la sûreté à sa session suivante et de réfléchir à la marche à suivre à la lumière des conclusions de la Table ronde sur le thème «Transport et sûreté dans le contexte paneuropéen – Enjeux et solutions», qui s'est tenue en février 2006, pendant la soixante-huitième session du Comité des transports intérieurs (CTI). À la suite de cette table ronde, le bureau du CTI a en outre demandé aux présidents des organes subsidiaires du Comité leur avis sur les mesures à

prendre dans ce domaine et sur la façon dont l'examen de cette question pourrait se poursuivre compte tenu des domaines de compétence respectifs des organes subsidiaires.

12. Dans le débat qui a suivi la table ronde, le Comité a pris note des activités menées dans ce domaine par ses organes subsidiaires. Il a reconnu l'importance et la nécessité d'une intensification des travaux dans le domaine de la sûreté des transports intérieurs. Il a estimé qu'un minimum de règlements ou de normes étaient nécessaires à l'échelle internationale et il a de nouveau invité tous ses organes subsidiaires à accélérer les travaux en cours ainsi qu'à envisager de nouvelles activités dans ce domaine et à rendre compte des résultats de ces travaux à sa soixante-neuvième session. À ce propos, il a invité les organes subsidiaires à associer les experts en matière de sûreté aux différents domaines d'activité spécialisés et à prendre en compte les travaux déjà réalisés ou en cours de réalisation au sein des organismes internationaux compétents, ainsi qu'au niveau régional ou national.

13. Compte tenu des renseignements ci-dessus, le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** la façon dont il pourrait encore mieux contribuer à étayer ces divers avis et à mettre au point des modalités communes de traitement des questions de sécurité et de sûreté dans le transport ferroviaire international.

Point 5: Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

14. Le Groupe de travail souhaitera sans doute noter que l'AGC compte désormais 26 Parties contractantes: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Serbie (succession), Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie et Ukraine.

15. Le Groupe de travail souhaitera sans doute **être informé** par les délégations et le secrétariat de l'intention des gouvernements de devenir Parties contractantes à l'AGC.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

16. Le Groupe de travail souhaitera sans doute **prendre note** de la version de l'annexe I de l'AGC mise à jour par le secrétariat, qui reprend tous les amendements entrés en vigueur au 30 juin 2006 (ECE/TRANS/SC.2/2006/4) ainsi que ceux adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session.

17. Le Groupe de travail sera en outre **informé** de la proposition d'amendement de l'annexe I de l'AGC, soumise par le Gouvernement de la Lettonie. Il souhaitera peut-être **examiner** cette proposition, qui est distribuée sous la cote ECE/TRANS/SC.2/2006/5.

Point 6: Projet de programme de travail pour la période 2007-2011

18. À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'examen approfondi de son programme de travail à sa prochaine session.

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** son projet de programme de travail pour la période 2007-2011, qui est distribué sous la cote ECE/TRANS/SC.2/2006/6.

Point 7: Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail

a) Commission économique pour l'Europe

20. La soixante et unième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève du 21 au 23 février 2006.

21. Le Groupe de travail **sera informé** des décisions prises par la Commission à sa soixante et unième session, concernant des questions telles que la réforme de la CEE, la suite donnée aux conférences mondiales et régionales, les principaux problèmes qui se posent aux pays de la CEE et leurs incidences sur le programme de travail de la Commission, et les programmes de coopération technique de la CEE (E/2006/37-E/ECE/1444).

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

22. Le Comité a tenu sa soixante-huitième session à Genève du 7 au 9 février 2006.

23. Le Groupe de travail **sera informé** des travaux du Comité sur les questions relatives en particulier aux domaines d'activité énoncés aux paragraphes 77 à 84 du rapport du Comité (ECE/TRANS/166).

Point 8: Informations sur les faits nouveaux intervenus dans divers domaines des transports par chemin de fer

24. À sa cinquante-huitième session, en 2004, le Groupe de travail a décidé de demander aux gouvernements membres de lui rendre compte des faits nouveaux intervenus dans les divers domaines des transports par chemin de fer tous les deux ans (TRANS/SC.2/202, par. 26). Le Groupe de travail est prié de **prendre note** et d'**examiner** les renseignements contenus dans les documents ECE/TRANS/SC.2/2006/7 et Add.1 à 5, soumis par les gouvernements membres sur les faits nouveaux intervenus dans les trois domaines suivants:

- i) Questions environnementales liées à l'exploitation des chemins de fer;
- ii) Sécurité dans les transports ferroviaires;
- iii) Introduction de nouvelles techniques de transport et application des techniques modernes d'exploitation ferroviaire, notamment en ce qui concerne l'interface entre les transports ferroviaires et les autres modes de transport.

Point 9: Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation

25. Conformément à la demande formulée par le Groupe de travail, il a été demandé à la Commission européenne de rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la Directive 2001/14/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la

certification en matière de sécurité. La réponse de la Commission européenne est reproduite dans le document ECE/TRANS/SC.2/2006/8, **aux fins d'examen** par le Groupe de travail.

Point 10: Interopérabilité et harmonisation des conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire

26. Conformément à la demande formulée par le Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session (ECE/TRANS/SC.2/204, par. 22), la Communauté européenne a été priée de rendre compte de l'évolution constatée en matière d'interopérabilité et des travaux effectués sur les divers aspects techniques et juridiques de cette question. La réponse reçue de la Commission européenne sera distribuée, lorsqu'elle sera disponible, dans le document ECE/TRANS/SC.2/2006/9, **aux fins d'examen** par le Groupe de travail.

27. En outre, le secrétariat a invité l'OTIF et l'OSJD à rendre compte de leurs activités en matière d'harmonisation des conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire à la prochaine session du Groupe de travail. Les renseignements communiqués par l'OTIF et l'OSJD sont reproduits dans le document ECE/TRANS/SC.2/2006/10, **aux fins d'examen** par le Groupe de travail.

Point 11: Productivité dans les transports ferroviaires

28. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session, le secrétariat a établi un document qui récapitule les derniers indicateurs de productivité des chemins de fer. Le Groupe de travail souhaitera peut-être **prendre note** des renseignements contenus dans le document ECE/TRANS/SC.2/2006/11 et **examiner** les questions relatives à la collecte future de données sur les indicateurs de productivité.

Point 12: Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

29. Le Directeur du projet TER communiquera au Groupe de travail des **renseignements** sur l'état d'avancement des activités menées au titre du projet TER, qui sont reproduites dans le document ECE/TRANS/SC.2/2006/12.

Point 13: Questions diverses

30. À ce jour, aucune proposition n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour provisoire.

Point 14: Adoption du rapport

31. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session, le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion **aux fins d'adoption** par le Groupe de travail. Cette liste sera ultérieurement insérée dans le rapport de la session, une fois celui-ci établi par le Président et le Vice-Président avec le concours du secrétariat.

Annexe



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please Print

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva. An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Working Party on Rail Transport, 15-17 November 2006

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
 Mrs. _____
 Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation	
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From	_____
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until	_____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Russian

Origin of Identity Document Passport or ID Number Valid Until

Official telephone N°. Fax N°. Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant signature</p> <p>_____</p> <p>Spouse signature</p> <p>_____</p> <p>Date</p> <p>_____</p>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <p>_____</p> <p>Initials, UN Official</p> <p>_____</p>
---	--	---	---

